

DEMOCRATIE**Mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009**

Avenant n°1

EXPOSE DES MOTIFS**I – POUR MEMOIRE**

Par décision en date du 13 février 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a approuvé l'attribution de la procédure adaptée relative à la mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009 de la Ville à l'Agence Campana Eleb Conseil pour un montant de 149 380,40 € TTC.

Le marché a été notifié le 14 février 2009.

En cours d'exécution de la mission, plusieurs interventions indispensables pour mener à bien le projet à son terme sont apparues nécessaires.

II – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

L'avenant n°1 au marché initial comprend un coût supplémentaire pour la conception et l'accompagnement de la démarche de conduite des Assises de la Ville aux côtés des élus.

Il s'agit notamment de l'accompagnement des élus dans la 3^{ème} phase décrite dans le marché initial dite « **temps d'échanges et de débat** » (les deux premières étant identifiées comme **temps d'écoute** à savoir l'enquête audio-visuelle, **puis temps d'appropriation** par les élus et les services de la parole des jeunes).

Cette troisième phase comprenait 10 rencontres prises en charge par l'agence (mobilisation des jeunes en amont, animation de la rencontre aux côtés des élus, diffusion de l'enquête audiovisuelle et compte rendu de la rencontre). De fait, il a paru plus conforme à l'objectif des Assises de toucher le maximum de jeunes ivryens sur l'ensemble du territoire, et dans toutes les catégories de population ; pour cela, 31 rencontres ont été nécessaires ; l'agence a collaboré à 25 d'entre elles (dont 18 rencontres en salle avec diffusion de l'enquête audio-visuelle), animé 15 d'entre elles, et réalisé 15 compte rendus.

La prestation est donc réalisée au-delà des 10 points rencontre prévus initialement.

D'autre part, la participation de l'agence à la 4^{ème} phase des Assises dite « **temps d'analyse et de décision** » (selon les termes de la proposition de l'agence retenue dans le cadre du marché) a été plus soutenue que celle prévue initialement.

En effet, ce temps d'analyse de la parole des jeunes par les élus et les services municipaux, prolongé ensuite en « temps de proposition », appuyé sur un travail de l'agence à partir des propositions ayant émané des jeunes au cours de l'enquête, a consisté notamment, outre la remise de documents par l'agence, en l'organisation de trois soirées thématiques dites « **ateliers de propositions** » au lieu d'une seule journée initialement prévue. Lors de ces trois soirées (les 5, 12 et 19 mai 2009) l'agence a dû mettre à disposition un animateur de la rencontre, et mettre en œuvre sa méthode de mobilisation des jeunes.

Enfin, l'équipe de l'agence a dû participer à des réunions supplémentaires de préparation et de pilotage avec les élus et les services, en raison du prolongement de cette quatrième phase du processus des Assises.

Ces prestations représentent une plus-value de 22 319,75 € TTC.

Le nouveau montant des prestations, plus-value comprise, s'élève donc à 143 562 € HT soit 171 700,15 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 au marché relatif à la mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009 de la ville d'Ivry-sur-Seine, conclu avec la société Campana Eleb Conseil.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : avenant

DEMOCRATIE

Mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009

Avenant n°1

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu la décision du 13 février 2009 approuvant l'attribution du marché passé selon une procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009 de la Ville à la société Campana Eleb Conseil pour un montant de 149 380,40 € TTC,

considérant que la notification valant démarrage des prestations a été délivrée le 14 février 2009 à la société précitée,

considérant que des prestations supplémentaires concernant notamment l'organisation de temps d'échanges et de débat entre les élus et les jeunes ivryens, ainsi que la participation de la société au temps d'analyse et de décision, s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution de la mission,

considérant que ces prestations supplémentaires d'un montant de 22 319,75 € TTC nécessitent de passer un avenant au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 22 319,75 € TTC, au marché passé selon une procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009 de la Ville, avec la société Campana Eleb Conseil et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 29 JUIN 2009